

SANTÉ MENTALE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Enjeu de santé et priorité du Groupe VYV

Aujourd'hui, 22% des arrêts longs sont dus à des syndromes d'épuisement professionnel (*Etude Audirep pour le Groupe VYV sur les arrêts longs des salariés du privé, 2023*). Un véritable enjeu pour les entreprises. Heureusement, des solutions existent.

À l'occasion de la Journée mondiale de la santé du 7 avril, le Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, accompagné de ses entités, appelle à lever les tabous et propose des solutions concrètes pour transformer les mentalités et faire du bien-être au travail une réalité durable. Car il n'y a pas de santé sans santé mentale.

Le Groupe VYV, convaincu qu'il n'y a pas de santé sans bien-être psychique, agit concrètement pour faire de la santé mentale une priorité. À travers ses trois métiers – assurance, soins et accompagnement, et logement – et fort de l'engagement de ses entités (Harmonie Mutuelle, MGEN, MNT, VYV 3) il déploie une stratégie complète. Son ambition : sensibiliser, prévenir, accompagner, et faire de chaque organisation – entreprise, collectivité, établissement public – un acteur clé de la santé mentale au travail. Car un collaborateur qui va bien, c'est une organisation qui avance mieux. La preuve en exemples.

Les solutions du Groupe VYV pour accompagner les employeurs et soutenir les collaborateurs

Le Groupe VYV s'appuie sur la plateforme **Vivoptim**, plateforme qui accompagne les organisations publiques et privées dans la promotion de la santé globale auprès de leurs collaborateurs. Conçu comme un outil de prévention et de suivi, Vivoptim propose des parcours personnalisés intégrant la nutrition, l'activité physique, les troubles musculosquelettiques, le sommeil, les maladies chroniques et la santé mentale. Cette approche digitale et via des coachs permet à chaque collaborateur de mieux comprendre son fonctionnement, d'identifier ses besoins et d'adopter des habitudes favorisant une bonne santé physique et mentale. Vivoptim s'inscrit pleinement dans la volonté du Groupe VYV de rendre la prévention en santé plus simple et plus efficace. Ce service est notamment déployé auprès d'une large population d'adhérents majeurs de la MNT, de MGEN et d'Harmonie Mutuelle.

Complémentaire du service Vivoptim, l'offre dédiée à la santé et qualité de vie au travail (SQVT) du Groupe VYV constitue le socle commun de l'action des entités du groupe. Elle repose sur plusieurs niveaux d'intervention, par exemple :

- **Un accompagnement sur la prévention des risques psychosociaux (RPS) basé sur l'ouverture au dialogue sur la santé mentale pour sensibiliser et impliquer les acteurs de l'organisation**, élaborer des diagnostics et des plans d'actions adaptés aux spécificités de l'organisation ;
- **Un soutien aux managers et aux équipes RH**, à travers des conseils et des outils pour favoriser un environnement de travail sain et bienveillant, avec une attention à développer l'autonomie des employeurs sur le sujet de la santé mentale et des RPS.

Remboursement des soins psychologiques

Le Groupe VYV et ses entités remboursent les frais de soins psychologiques. Ainsi,

- Depuis le 1er mai 2021, **MGEN** propose le remboursement à hauteur de 60 euros de 4 consultations de psychothérapie, qui s'ajoute au forfait psychothérapie MGEN. La mutuelle prend en charge jusqu'à 20 séances de psychothérapie par an pour une prise en charge de 15 à 20 euros par consultation.
- La **MNT** prend en charge des consultations de psychologie non remboursées par l'Assurance maladie, dans la limite de quatre consultations par an et de 60 euros par consultation, pour les adhérents MNT Santé Essentielle, Confort, Optimale et Intégrale.
- Harmonie Mutuelle intervient de deux façons différentes :
 - Dans le cadre de la prise en charge de séances de psychologie réglementées par le dispositif « Mon soutien Psy ». Les consultations, tarifées 50€ et au maximum de 12 par an, sont intégralement prises en charge - 60% par le régime obligatoire et 40% par la mutuelle.
 - Dans le cadre de la prise en charge de séances de psychologie non réglementées par le dispositif « Mon soutien psy », en fonction des garanties souscrites par l'adhérent.

Harmonie Mutuelle présente auprès des entrepreneurs

- Pour accompagner et venir en aide aux entrepreneurs fragilisés, **Harmonie Mutuelle, APESA et Pavillon Prévoyance** ont lancé, en juin 2024, un fonds destiné à promouvoir et développer des actions dont l'objectif est de préserver la santé mentale des entrepreneurs. A travers ce fonds, les organismes fondateurs souhaitent renforcer les dispositifs d'information et de prévention à destination des entrepreneurs en matière de santé mentale. La dotation initiale a été fixée à 700 000 euros sur 5 ans, elle pourra être renouvelée par la suite.

MGEN milite pour une meilleure prise en charge de la santé mentale

- En 2003, MGEN a créé le réseau **Prévention - Aide - Suivi (PAS)**, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale. Il prend la forme

d'un dispositif d'aide et de suivi des agents pour la prévention des risques psychosociaux, avec des actions collectives, une ligne d'écoute et des rendez-vous avec des psychologues.

- Initié en 2020 (avec l'académie de Nantes), le **Parcours Intégré de Santé au Travail (PIST)** comprend 10 journées d'accompagnement collectif pour des agents volontaires, identifiés en fragilité sur une période de 18 mois afin de prévenir le décrochage professionnel via une approche collective et multidisciplinaire : médecins de prévention, psychologues, assistants sociaux, et autres acteurs RH du rectorat et du réseau d'intervenants MGEN en santé au travail.
- Lorsque ses adhérents sont victimes d'évènements traumatisants (catastrophes naturelles et graves agressions), MGEN a créé un dispositif **d'accompagnements MGEN AUPRES®** (Accompagnement d'Urgence de Personnes en Réponse à des Événements Sensibles).

MNT soutient les agents territoriaux

- Accidents de la vie, épuisement professionnel, situations de détresse psychologique... les agents territoriaux sont confrontés à des aléas de la vie qui peuvent fragiliser leur équilibre personnel et professionnel. Pour les accompagner, la MNT propose **un service d'écoute et d'assistance**, accessible 24h/24 et 7j/7 par téléphone, **en partenariat avec VYV Écoute & Solutions et RMA**. Ce dispositif leur permet de bénéficier d'un soutien adapté en cas de harcèlement, conflits au travail, difficultés financières, problèmes familiaux ou encore épuisement moral lié à la charge de travail. Avec cette initiative, la MNT réaffirme son engagement en faveur du bien-être des agents territoriaux.
- Consciente des enjeux liés aux risques psychosociaux (stress, burn-out, tensions relationnelles), la MNT intensifie ses actions pour assurer le bien-être des agents territoriaux. Avec son **Intervenant en Prévention des Risques Professionnels interne (IPRP)**, et le **Hub ACT**, elle accompagne les collectivités dans la mise en place de démarches préventives : diagnostics, formations et conseils spécialisés. Parmi les initiatives, la MNT a aidé le Grand Autunois Morvan (71) à structurer un programme dédié aux managers et accompagné le CD des Hautes-Alpes (05) dans une démarche innovante visant à améliorer les conditions de travail.

VYV 3 présent dans les territoires pour prévenir les troubles psychiques et accompagner les personnes

La santé mentale au travail est une problématique prise en compte par les établissements VYV 3, l'offre de soins et d'accompagnement du Groupe VYV :

- L'Atelier Thérapeutique de Réadaptation par le travail est un service de l'Établissement de Santé Mentale MGEN de Paris qui offre une prise en charge spécifique pour des patients en rupture de travail. Ils vont bénéficier

à la fois de soins psychiques mais aussi d'une recherche de réorientation professionnelle ou d'une réinsertion. Cette offre est proposée pour tous les assurés sociaux.

- VYV 3 intervient auprès de personnes en situation de handicap psychique dans l'accès et le maintien dans l'emploi, en les accompagnant dans ses Entreprises Adaptées et ses ESAT, mais également au travers des prestations d'appui spécifique (PAS) de l'AGEFIPH et des dispositifs d'emploi accompagné. Le dispositif d'emploi accompagné s'est généralisé dans chaque département et permet d'accompagner les personnes et leur employeur dans un temps long.
- VYV 3 (dont Harmonie Ambulance) a proposé en 2024 des sessions de formation **Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)** dans ses établissements médico-sociaux et auprès de partenaires. Cette formation de 14h s'adresse à tous. Sur deux jours, elle permet aux stagiaires de repérer les troubles psychiques, d'apporter écoute, accompagnement et orientation vers des professionnels de santé psychique à leur entourage professionnel ou personnel. Elles ont pour objectif de créer des environnements de travail plus sûrs et plus inclusifs. Aujourd'hui, il existe une dizaine de formateurs PSSM parmi les professionnels VYV 3. Chez VYV 3 Normandie, par exemple, les collaborateurs de la filière handicap ont été formés.

Delphine Maisonneuve, Directrice générale du Groupe VYV et VYV 3, vous parle de la Santé mentale en milieu professionnel, [en vidéo](#).

Retrouvez l'ensemble de nos actions sur [ce lien](#).

Le Groupe VYV, résolument engagé pour une santé accessible

Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV agit pour rendre la santé accessible à tous. Parce qu'il considère la santé comme un tout, il intervient au travers de ses trois métiers (assurances & retraite, soins & accompagnement, logement) sur la majorité des facteurs qui impactent la santé. Son réseau d'agences et d'établissements, déployé sur l'ensemble du territoire, lui permet d'être au plus près des besoins des employeurs publics et privés, de protéger 10,5 millions de personnes, en accompagner et soigner 6 millions, et en loger près de 400 000. Fortes de l'action de leurs 10 000 élus locaux et militants dans leurs territoires, et de leurs 46 000 collaborateurs, les mutuelles et entités du Groupe VYV s'engagent à favoriser, dans toutes leurs solutions, la co-construction et le dialogue avec leurs publics, l'accessibilité pour toutes et tous, l'ancrage local et l'éco-responsabilité.

www.groupe-vyv.fr



Contacts presse

Valentine Vilarem : valentine.vilarem@groupe-vyv.fr / 07 88 40 76 22

Isabelle Poret : isabelle.poret@groupe-vyv.fr / 06 37 97 20 17